

# 2<sup>e</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL

## SURF



Uysel Nationale



# UGSEL



## National de Surf

6-7 mai 2025 - La Torche - Plomeur

Crédit  Mutuel

**CASAL  
SPORT**  
STIMULER LA PRATIQUE  
DU SPORT ENSEMBLE



# Renseignements généraux

## CONTACT et ACCUEIL

Ugssel 29 : 4 rue Anne Robert Jacque Turgot – 29000 QUIMPER – [ugssel29@e-c.bzh](mailto:ugssel29@e-c.bzh) – 02 98 98 75 40

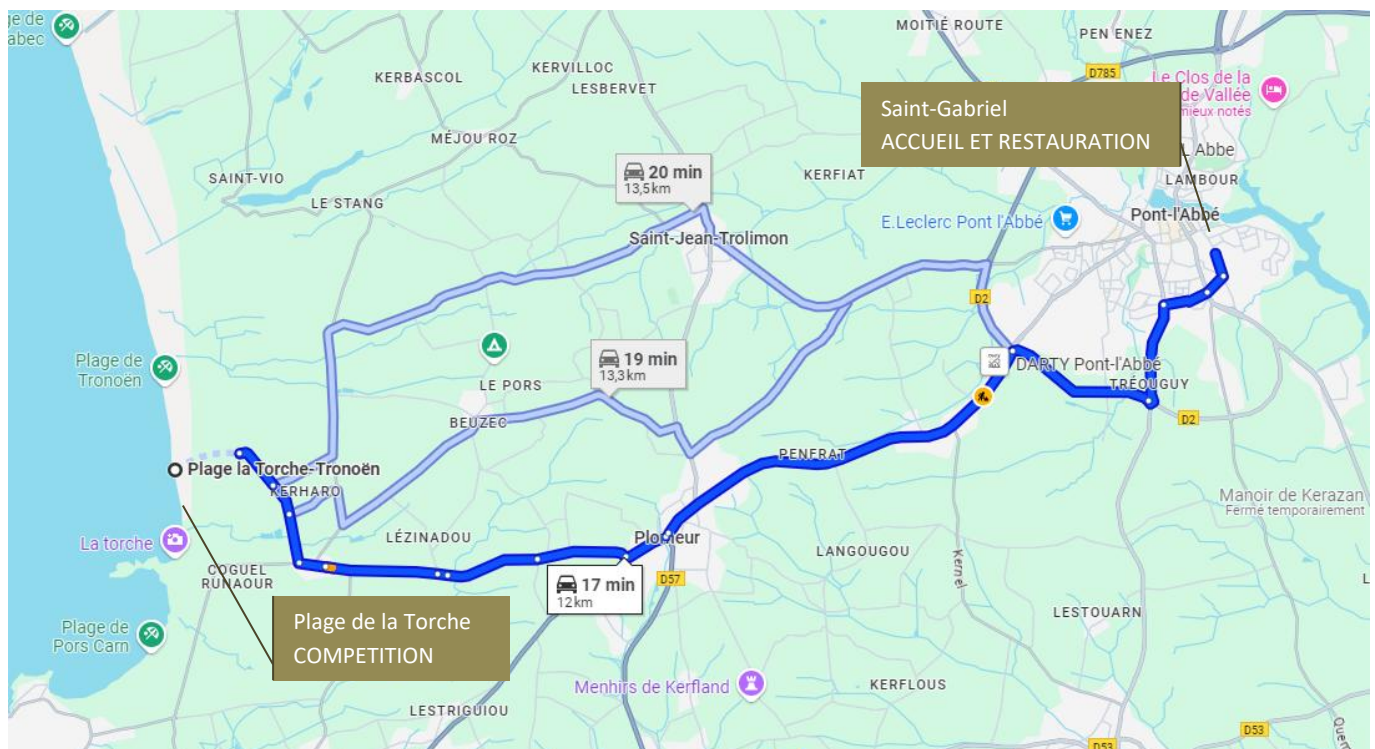
Directrice : Anne-Claude NEVEU – [anne-claude.neveu@e-c.bzh](mailto:anne-claude.neveu@e-c.bzh) – 06 83 47 61 29

Référent surf : Stéphane Ibarboure – [siboure@orange.fr](mailto:siboure@orange.fr) – 06 61 10 23 13

Accueil : Lundi 5 mai de 17h00 à 18h30 au [collège lycée Saint-Gabriel Les Carmes](#) – 6 rue Jean Lautredu – 29120 PONT L'ABBE

## LIEU DE COMPÉTITION, PLAN D'ACCÈS

Plage de la Torche – 29120 Plomeur (possible repli vers d'autres plages en fonction de la météo)



Les équipes doivent être autonomes dans leurs déplacements. En fonction des conditions météo nous sommes susceptibles de changer de plage. Un fléchage Ugssel sera installé pour faciliter les déplacements.

## HÉBERGEMENT et RESTAURATION

Liste des campings et hôtels sur le secteur du pays bigouden jointe. Ils sont à réserver par vos soins.

Le forfait restauration est obligatoire pour tous les participants (surfeurs, encadrants). A réserver sur le questionnaire de participation à retourner pour le **9 avril** au plus tard, avec le règlement.

Il comprend 4 repas

➤ **tarif : 34 € / personne. Pas de remboursement en cas de désistement.**

Les déjeuners (repas froids) seront pris à proximité du lieu de compétition.

Les dîners (repas chauds) seront pris au self du lycée St Gabriel les Carmes Pont l'Abbé



## DROIT D'ENGAGEMENT, PRIME KM

Le droit d'engagement est de 14€ par surfeur.

Une prime kilométrique est versée par l'intermédiaire du comité Ugsel auquel l'établissement est rattaché. Elle est calculée en fonction du nombre de participants et de la distance (trajet aller-retour, référence dicoroute)

## ANIMATION, SOUVENIR

Apéro des régions le mardi soir : chaque enseignant est invité à apporter une spécialité de sa région, elle sera partagée lors du temps convivial qui précédera le dîner du 2<sup>e</sup> jour.

Un t-shirt sera remis à chaque participant.

## RESPONSABILITÉ

Les accompagnateurs (professeurs d'EPS, parents et autres) ainsi que le chef d'établissement sont directement responsables du comportement de leurs sélectionnés et tous dégâts que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour, que ce soit dans les hébergements, le centre de restauration ou le lieu de compétition.

L'Ugsel 29 décline toute responsabilité en cas de vol. Chacun doit être responsable de ses effets et savoir les surveiller ou les faire surveiller.

## LISTE NON EXHAUSTIVE DES CAMPINGS DE PROXIMITE

Commune	Camping	Adresse	Tel
PLOMEUR	Camping La Torche	4, roz an tremen	0614799614
PLOMEUR	Camping Lanven	La Chapelle de Beuzec	0298820075
PENMARCH	Yelloh Village la Plage	241 hent maner ar ster	0298586190
PENMARCH	Le Grand bleu	1201 rue de l'école de voile	0298585373
PENMARCH	Camping municipal de toul ar ster	355, rue de toul ar ster	0298588688



# Renseignements techniques et sportifs

## RÈGLEMENTS, COMMISSION DISCIPLINAIRE et LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Se référer aux Règlements généraux et spécifiques 2024-2025 parus sur le site de l'Ugsel nationale

## REPRÉSENTANTS

CTN : Eric RORTAIS

De l'Ugsel nationale : Béatrice DEL FRARI

## LICENCES

La licence Ugsel avec photo est obligatoire, élève et encadrant. Elles sont dématérialisées et imprimables par l'enseignant sur Ugselnet

Point de vigilance sur l'**article 9** des règlements généraux concernant la licence encadrant

*La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié UGSEL, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.*

## USPORT

Les enseignants devront obligatoirement :

- Supprimer les élèves qualifiés mais qui ne participeront pas. En cas de non-respect, les droits d'engagement seront dus à l'organisateur.
- Faire tout changement de noms dans les équipes, et ce 96h au plus tard avant le début de la compétition, soit le **2 mai**. Passé ce délai, les modifications ne seront acceptées que sur présentation d'un justificatif.

Pour les membres des équipes qui ne changent pas, aucune manipulation à faire sur Usport. Sans justificatif, les modifications seront acceptées sous réserve d'acquiescement des frais administratifs, à savoir 5 euros par élève et par changement (nouveau 24-25 cf article 15 des RG).

## QUESTIONNAIRE DE PARTICIPATION

Il est renvoyé pour le **9 avril** au plus tard par mail à Ugsel 29 – [ugsel29@e-c.bzh](mailto:ugsel29@e-c.bzh) puis par courrier avec le règlement par chèque à l'ordre de Ugsel 29 à 4 rue Anne Robert Jacque Turgot – 29000 QUIMPER

## JEUNES OFFICIELS

Le jugement sera assuré par les Jeunes Officiels faisant partie des compétiteurs sous la responsabilité d'un chef juge (enseignant d'EPS).

Chaque équipe qualifiée doit désigner un juge-élève dans son équipe. Celui-ci devra être validé au niveau territoire et assister à la réunion des jeunes juges le lundi 5 mai 25.

## TENUE

Chaque concurrent devra se munir de son propre matériel Cf art 13 règlement surf

## CHARTRE ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive.



## PROGRAMME GÉNÉRAL


Accueil		Lundi 5 mai 25	
17h30- 18h30		Accueil des équipes au Collège Lycée Saint-Gabriel-les Carmes – 6 rue Lautrédou – 29120 PONT-L'ABBÉ	
18h30- 19h30		Réunion des juges et réunion technique (règlement, sécurité, logistique)	
19h30		Dîner au Collège Lycée Saint-Gabriel-les Carmes – 6 rue Lautrédou – 29120 PONT-L'ABBÉ	
Fin de repas		Départ vers les hébergements	

Journée 1		Mardi 6 mai 25	
9h00		Rendez-vous à la Plage de La Torche - PLOMEUR	
10h00 – 13h00		1 <sup>er</sup> tour de compétition	
Entre 12h00 - 14h00		Déjeuner (Paniers repas) en fonction de vos horaires de compétition	
14h00 – 18h00		2 <sup>e</sup> tour de compétition	
19h30		Dîner au Collège Lycée Saint-Gabriel-les Carmes – 6 rue Lautrédou – 29120 PONT-L'ABBÉ	

Journée 2		Mercredi 7 mai 25	
8h30		Rendez-vous à la Plage	
9h00		Finales et séries de classement	
12h00-12h30		Remise des récompenses	
12h30-13h30		Déjeuner (paniers repas)	
13h30		Départ des équipes	



**Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la compétition.**



Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.


Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac, et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux évènements d'ouverture culturelle éventuels.

**Le jeune s'engage** à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

**L'adulte est responsable** du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect et des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son chef d'établissement.

**L'organisateur s'engage** à tout mettre en oeuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.



**La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.**